



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Victor Geoffroy, Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer et Jean-Louis
Villin

Vendredi 16 juin 2017

N° 724



Associations

Transfert du siège social : les formalités à accomplir

Dans la grande majorité des cas, les statuts prévoient que tout changement de siège social est soumis à l'accord du conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale. Concrètement, cela veut dire qu'un conseil d'administration et/ou une assemblée générale doit se tenir et se prononcer sur la proposition de changement du siège social. Ensuite, la décision est constatée soit dans un extrait de délibération du conseil d'administration, soit dans un procès-verbal d'assemblée générale.

Démarches auprès de la Préfecture

Le changement de siège social doit être signalé au greffe des associations de la préfecture dans les trois mois à compter du jour de son adoption. La déclaration peut être faite sur papier libre. Elle doit indiquer la date de la réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée générale au cours de laquelle le transfert de siège social a été décidé. L'extrait de délibération ou de procès-verbal, signé de deux responsables du bureau, est à joindre.

La publication au *Journal officiel* est facultative. Le cas échéant, le coût est de 31 euros. L'enregistrement du changement de siège social par la préfecture se fait en général dans un délai de cinq jours ; elle adresse un récépissé à l'association.

En cas de déclaration incomplète, voire en cas de défaut de déclaration, les sanctions applicables peuvent être d'ordre civil, pénal ou administratif :

- Sanctions civiles : inopposabilité aux tiers des modifications et des changements non déclarés.
- Sanctions pénales : amende de 1 500 euros au plus, doublée en cas de récidive.
- Sanctions administratives : suppression ou non-renouvellement des subventions accordées par les collectivités publiques.

Démarches auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE / Urssaf)

Il est nécessaire de déclarer le changement de siège social au Centre de formalités des entreprises (CFE), porté par l'Urssaf, afin d'obtenir un nouveau Siret. Pour ce faire, il faut accéder au site Internet de l'Urssaf : https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/CFE_Declaration

1) À partir de la page ouverte, cliquer sur la rubrique « Déclarer une formalité », ensuite sur « Association employeur », puis sur « Modification ». Dans le choix proposé de formalités de modification, cocher « Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement ». L'ancien établissement est supprimé.

2) Saisir les informations nécessaires et valider. Le CFE transmet un récépissé dans un délai de cinq jours. Cette démarche déclenche automatiquement la nouvelle immatriculation de l'association en tant qu'employeur auprès de l'Insee. Celui-ci lui attribue un numéro d'établissement (numéro de Siret) et répertorie l'activité dans la Nomenclature des activités françaises (Code NAF ou APE).

- >>> Les étapes de la déclaration
- >>> Déclarer une formalité
 - >> Profession libérale ou assimilée
 - >> Association employeur
 - > Création
 - > Modification
 - >> Artistes, auteurs, vendeurs à domicile
 - >> Déclarer la première embauche
 - >> Déclarer la fin d'emploi de tout salarié d'un établissement
 - >> Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
 - >> Autre : adressez-vous au CFE URSSAF dont vous dépendez



Important :

Il convient de communiquer largement sur la nouvelle adresse du siège social, auprès des adhérents, des organismes sociaux, des collectivités locales, de La Poste, des fournisseurs...



À vos agendas

Le 19 juin, à Gorron **La rébellion énergétique**

Le lundi 19 juin, à 20 h 30, au cinéma de Gorron, le Conseil de développement de Haute-Mayenne, avec le Foyer des jeunes travailleurs de Mayenne, Copainville et Gorron cinéma, organisent un ciné-débat sur la transition énergétique et l'énergie citoyenne.

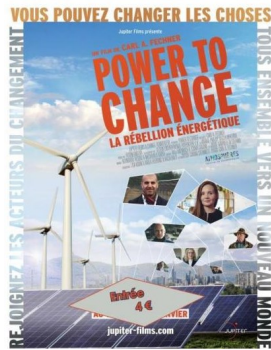
Dès 20 h 30, projection du film *Power to change : la rébellion énergétique*, suivie d'un échange avec l'association Vents citoyens qui présentera son projet de parc éolien-citoyen en Mayenne.

Le documentaire « présente une vision du futur où l'énergie est à 100 % renouvelable. Depuis quelques années, des centaines de milliers d'individus font de cette vision une réalité. Précurseurs, inventeurs, visionnaires... ces pionniers de la transition énergétique contribuent par leurs actions locales, à la révolution énergétique de tout un pays. Ce film est un plaidoyer pour une mise en œuvre rapide de cette révolution. Chacun d'entre nous, à son échelle, peut devenir un rebelle énergétique ».

Entrée : 4 euros. Renseignements : tél. 07 80 34 00 91.

Le mardi 20 juin, à Mayenne **Ciné-débat : Réparer les vivants**

Le mardi 20 juin, à 20 h 30, salle des spectacles du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, 229 boulevard Paul-Lintier, à Mayenne, projection du film de Katell Quillévéré, *Réparer les vivants*, avec Tahar Rahim, Emmanuelle Seigner et Anne Dorval (France, 2016, 1 h 43). Il s'agit d'une initiative de la Coordination hospitalière pour les prélèvements d'organes et de tissus du Centre hospitalier de Laval et de l'association France Adot 53 (association pour le don d'organes et tissus humains).



Le film : « *Tout commence au petit jour dans une mer déchaînée avec de jeunes surfeurs. Quelques heures plus tard, c'est l'accident. Désormais Simon est suspendu aux machines dans un hôpital. Au même moment, à Paris, une femme attend la greffe providentielle qui pourra prolonger sa vie* »...



Le débat : il sera animé par le Dr Jean-Marc Boyer, médecin réanimateur et coordinateur, et les coordinatrices de l'Unité de prélèvement du Centre hospitalier de Laval. Participation de Jean-Marie Plourdeau, président de France Adot 53, et d'un greffé.

Tarif : 5 euros (4 euros pour les patients du CHNM). Réservation possible auprès d'Atmosphères 53, tél. 02 43 04 20 46 ; mél. contact@atmospheres53.org

Le 20 juin, à Laval et Saint-Berthevin **« Portes ouvertes » à l'Amav qui fête ses 50 ans !**

Le mardi 20 juin, dans le cadre de son 50^e anniversaire, l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (Amav) organise des « portes ouvertes », de 14 h à 17 h 30, dans ses locaux, 15 rue de la Goberie, à Saint-Berthevin (visite des locaux, échanges avec les professionnels sur le travail réalisé, les méthodes employées et l'impact des actions...), et de 16 h à 18 h, à l'aire d'accueil de la Gouffrie, route de Saint-Nazaire, à Laval (stands sur les métiers pratiqués par les voyageurs, expositions sur les différents types d'habitat et la mobilité des voyageurs, jazz manouche...).

À 18 h, à l'aire d'accueil, assemblée générale de l'association (suivie d'un moment convivial).

À 20 h, spectacle : *Tsiganneries du souffleur de mots*, avec Jean-Luc Bansard, accompagné par Olivier Messenger à l'accordéon et Laure Geslin au chant.

Amav : tél. 02 43 02 95 95 ; mél. amav53@gmail.com

AMAV Dans le cadre de son 50^e anniversaire de l'AMAV de l'Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du Voyage

Mardi 20 juin 2017

à l'AMAV 15 rue de la Goberie 53940 St Berthevin de 14h à 17h30

Aire d'accueil de La Gouffrie Route de St Nazaire - Laval de 16h à 18h

- Visite des locaux
- Présentation des services, des actions...
- Découverte métiers, habitat
- Stands, films, expositions...
- Jazz Manouche avec Yamichik

Sur l'aire d'accueil :
18h : Assemblée Générale suivie d'un moment convivial
20h : Contes "Le souffleur de mots" par Jean Luc Bansard - chants - musique

Renseignements : 02 43 02 93 38 - amav53@gmail.com

La pensée hebdomadaire

« La langue est ce qui nous soutient. Et c'est nous qui soutenons notre langue. Elle est notre ossature, notre véhicule. Elle nous habite, nous traverse, nous influence. Elle est notre trésor. Et elle est en train de devenir la troisième langue du monde. Elle ne correspond pas du tout à un passé désuet. Elle est notre cœur et fait circuler notre sang dans le monde qui vient. (...) Face à tous les défis qui nous attendent au XXI^e siècle, l'apprentissage de notre langue, de notre culture, de notre histoire est le premier des impératifs. »

Jean-Michel Blanquer, « Vive le français ! » (éditorial), *Le Point* du 12 janvier 2017.